

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Luxembourg, le 14 avril 2026

LA CSL LANCE UNE CAMPAGNE POUR UNE RÉFORME FISCALE JUSTE, AMBITIEUSE ET DURABLE

Face à la hausse du coût de la vie, à l'augmentation des inégalités et aux défis sociétaux majeurs d'aujourd'hui, la Chambre des salariés (CSL) lance une campagne de communication dédiée à la justice fiscale.

Si la CSL salue le principe de l'individualisation de l'impôt et certaines avancées de la réforme, notamment l'allègement pour les petits et moyens revenus, elle souligne que la réforme n'est pas la révolution annoncée. Elle modifie surtout le mode d'imposition sans corriger les inégalités structurelles du système fiscal.

Aujourd'hui, la fiscalité luxembourgeoise repose encore largement sur les revenus du travail, tandis que le capital, les patrimoines élevés et les grandes entreprises contribuent proportionnellement moins, accentuant les déséquilibres et fragilisant la cohésion sociale. Une société juste repose pourtant sur une fiscalité juste.

Par cette campagne, la CSL veut rendre visibles ces inégalités et poser une question essentielle : sommes-nous vraiment tous égaux devant l'impôt ? L'objectif est d'ouvrir le débat sur une réforme ambitieuse, capable de rééquilibrer les contributions et d'assurer un financement durable du modèle social.

Une fiscalité déséquilibrée

Au Luxembourg, les revenus du travail sont nettement plus imposés que ceux du capital. Les prélèvements obligatoires représentent environ un tiers d'un salaire moyen, contre moins de 5 % pour des dividendes équivalents. Concrètement, un salaire de 4 000 € peut générer près de 500 € d'impôt mensuel, contre moins de 100 € pour des revenus du capital similaires. Autre exemple : une plus-value de 100 000 € sur des actions peut même être totalement exonérée, alors qu'un revenu du travail équivalent peut générer près de 25 000 € d'impôt.

La progressivité de l'impôt montre également ses limites. Le taux marginal passe de 0 % à 39 % entre 13 000 € et 54 100 €, soit la tranche où se situe la majorité des salariés, tandis que le taux maximal de 42 % ne s'applique qu'à partir de 234 870 €. Entre 2002 et 2019, le taux effectif des classes moyennes est passé de 13,2 % à 21,4 % (+62 %), alors que celui des ménages les plus aisés est resté stable (22,1 % à 21,6 %). Aujourd'hui, les classes moyennes financent 72,8 % du système sociofiscal, pour 61,4 % des ménages.

Une concentration croissante des richesses

Les inégalités de patrimoine se creusent fortement. Les 10 % les plus riches détiennent 48,6 % de la richesse totale, et les 5 % les plus riches à eux seuls 35,1 %. Les actifs

généralisant des revenus sont encore plus concentrés : 73 % appartiennent aux 5 % les plus riches.

L'héritage renforce ces écarts. Seul un tiers des ménages a déjà hérité, et 83 % du patrimoine transmis bénéficie aux 10 % les plus riches. Environ 350 milliards d'euros seront un jour transmis, majoritairement sans taxation.

Un effort collectif inégalement réparti

Le financement de l'État repose largement sur les ménages. Ceux-ci contribuent à hauteur d'environ 37 % des recettes via l'impôt sur le revenu et 22 % via la TVA. Les entreprises, malgré des profits en hausse de 42 % entre 2020 et 2024, ne représentent qu'environ un quart des recettes publiques. Depuis 2000, la part de l'impôt sur les sociétés a diminué de 4 points de pourcentage, tandis que celle des ménages a augmenté de 12 points. Par ailleurs, si le taux officiel d'imposition des sociétés est de 24 %, le taux effectif peut descendre entre 1 % et 8 % en raison des niches fiscales.

Fiscalité et enjeux sociaux

Ces déséquilibres ont des conséquences directes, notamment sur le logement. Jusqu'à 20 000 logements restent inoccupés, et 46,9 % des terrains constructibles détenus par les personnes physiques appartiennent aux 1 000 plus grands propriétaires. Ces dérives de la faible fiscalité foncière freinent l'offre de logements et contribuent à la hausse des prix : les prix réels restent environ 50 % plus élevés qu'en 2010, et le taux d'effort des locataires du privé a augmenté de 31,8 % en 2016 à 39,3 % en 2023, atteignant 55,6 % pour les ménages modestes.

Dans le même temps, il est indispensable de renforcer les dépenses publiques, qui constituent un des leviers principaux pour garantir des conditions de vie dignes, réduire les inégalités et soutenir l'économie. Dans ce contexte, pendant que les niches fiscales affaiblissent les recettes de l'État et renforcent les inégalités, de plus en plus de travailleurs basculent dans la pauvreté.

Les revendications de la CSL

La CSL appelle à une réforme globale visant à établir la justice fiscale :

- Renforcer la taxation du capital et introduire un impôt sur les grandes fortunes, avec exonération pour les patrimoines modestes
- Mettre en place une imposition sur les successions importantes
- Revoir la progressivité de l'impôt sur les plus hauts revenus
- Assurer une contribution effective plus élevée des entreprises
- Mobiliser la fiscalité pour lutter contre la crise du logement

Avec cette campagne, la CSL entend sensibiliser l'opinion et ouvrir un débat sur une fiscalité juste, indispensable pour réduire les inégalités, alléger la pression sur les salariés et répondre aux défis économiques et sociaux, tout en garantissant un modèle de société juste où chacun contribue selon sa capacité réelle.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur csl.lu/fr/justice-fiscale/